

MAIRIE de CRAVENT

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

En exercice : 11 Présents : 09 Votants : 09

L'an deux mille vingt, le trente juin, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la **Mairie**, sous la présidence de **M. Jacky JOUBERT**, Maire.

Étaient présents : M PARIS Daniel 1^{er} Adjoint, Mme DELSART Patricia 2^{ème} Adjoint, Mme ESTIVALET Catherine, Mme SABATHIER Alexandra, M FAUGERES Denis, Mme DUTILLOY Valérie, Mme YVES Sonia, M CHASSAGNE Benjamin

Absents : Mme MAUPATE Séverine, M GOUYETTE Jean-Pierre

Pouvoirs : Néant

A été élue secrétaire : Mme ESTIVALET Catherine

Lecture du compte rendu précédent.

Décision modificative budgétaire n°1

Le Maire rappelle que le trésorier de Bonnières sur Seine Monsieur LEZE nous a fait part de deux remarques à prendre en compte pour l'élaboration du budget 2020.

D'une part :

1- Dissolution du SIVOM de LOMMOYE

Budgétairement, l'intégration du SIVOM de LOMMOYE aurait dû être constatée par décision modificative en 2018 avec un + 715,42 € au 002 et un + 789,41 € au 001, et aucune décision modificative n'a été prise pour régulariser la situation.

2- Dissolution du CCAS en 2017 et intégration des résultats sur le budget de la commune

La commune a pris par décision modificative du 19/06/2018 une augmentation du 002 pour 2.702,44 € pour reprendre l'excédent de fonctionnement du CCAS mais ça n'a pas été intégré au budget.

Ces indications n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration du budget 2020 il convient d'y remédier par une décision modificative budgétaire.

FONCTIONNEMENT : augmentation de crédit

Chapitre	BP	DMB n°1	TOTAL
022 (dépense)	30 000,00	+3 417,86	33 417,86
002 (recette)	348 207,47	+3 417,86	351 625,33

INVESTISSEMENT : augmentation de crédit

Chapitre	BP	DMB n°1	TOTAL
020 (dépense)	0,00	+789,41	789,41
001 (recette)	200 279,49	+789,41	201 068,90

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de ces augmentations de crédit.

Délibération sollicitant la notification de la subvention du programme 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

Le Maire, après avoir exposé les éléments du projet d'enfouissement des réseaux de la rue Magloire DOUVILLE précise que la Commune peut bénéficier d'une subvention du conseil départemental.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents de solliciter du conseil départemental une subvention au titre du programme départemental 2020-2022 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie.

La subvention sollicitée s'élève à 104 076,68 euros hors taxes.

- s'engage à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux rue Magloire DOUVILLE conformes à l'objet du programme.
- s'engage à financer la part de travaux restant à sa charge sur le budget communal article 231 opération 58 « travaux de voirie ».

Marché pour l'enfouissement des réseaux rue Magloire DOUVILLE (du 23 à la RD52)

A l'ouverture des plis et après analyse de la maîtrise d'œuvre, l'entreprise VIALUM – ZAC de la Vallée 5, rue des Maraichers, 78970 MEZIERES SUR SEINE - a été retenue étant la mieux disante pour un prix de 222 677€ H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, donne pouvoir au Maire pour passer le Marché d'enfouissement des réseaux rue Magloire DOUVILLE (du 23 à la RD52).

Désignation des membres des syndicats

Lors du conseil municipal du 23 mai 2020 les membres des syndicats ont été désignés (délibérations n°182). Il s'avère que le respect du nombre de titulaires et de suppléants n'a pas été établi concernant le SEY, le SIVOS, le SEPE et le SISP par conséquent il convient de désigner de nouveaux membres titulaires et/ou suppléants :

SEY : Monsieur Jacky JOUBERT Titulaire

Monsieur Denis FAUGERES Supplément

SIVOS : Madame Catherine ESTIVALET Titulaire

Monsieur Denis FAUGERES Supplément

SEPE : Monsieur Jacky JOUBERT et Madame Catherine ESTIVALET Titulaires

Monsieur Benjamin CHASSAGNE et Madame Séverine MAUPATE Suppléments

SISP : Monsieur Denis FAUGERES et Madame Catherine ESTIVALET Titulaires

Mme Valérie DUTILLOY et Monsieur Benjamin CHASSAGNE Suppléments

Cette délibération annule et remplace la délibération n°182 en date du 23 mai 2020.

Questions diverses :

- Monsieur CHASSAGNE s'inquiète de l'impacte de la lumière des lampadaires sur la faune locale, il s'agit d'une pollution nocturne, il faudrait envisager de réduire les horaires d'allumage. Le Maire lui répond qu'une étude avait été faite afin de comparer les coûts si on choisissait d'éteindre la lumière la nuit et ça n'avait pas été très concluant. Il faudrait éventuellement faire un sondage auprès des habitants de Cravent.
- Monsieur CHASSAGNE demande ce qui peut être fait pour concernant les difficultés que rencontre Monsieur Richard CAPITAIN. Le Maire doit le rencontrer afin qu'il dépose une déclaration préalable pour l'installation d'une « habitation légère » dans un premier temps, il existe des dérogations pour les agriculteurs selon lesquels la construction d'un bâtiment serait envisageable.
- Madame DUTILLOY demande si la création d'une piste cyclable et/ou trottoirs est possible entre le centre village et le Hameau du Val Comtat. Le Maire répond qu'il existe le chemin de la Pierre mais ce n'est pas rassurant de laisser son enfant faire le tour loin de tout. La seule solution pour créer une

piste cyclable et/ou trottoirs serait d'exproprier les propriétaires des parcelles agricoles qui longent la route.

- Madame ESTIVALET informe le conseil qu'elle a assisté dans un premier temps à la réunion du SEPE et qu'il faut absolument que ce syndicat continue de fonctionner ainsi et ne surtout pas passer à VEOLIA, dans un deuxième temps à la réunion du SISP qui va surement être dissous en 2027, la participation financière a augmenté de 3% par rapport à l'année dernière (elle comprend le remboursement des emprunts et le 13^{ème} mois de 3 pompiers).

Séance levée à 20H10

Le Maire



Le secrétaire de séance



Les conseillers








